

Conditions générales de services pour les formations De l'ARDEAR Nouvelle Aquitaine

Objet et champ d'application

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de l'ARDEAR Nouvelle-Aquitaine et des participants dans le cadre de la vente de ses prestations de formation financées par le fond VIVEA ou tous autre fonds. Toute prestation accomplie par l'ARDEAR Nouvelle Aquitaine et ses sous-traitants implique l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente. Les conditions générales de vente sont complétées par un règlement intérieur.

La participation aux formations suppose l'acceptation et le respect de l'ensemble des termes cités ci-dessous qui constituent un contrat entre l'ARDEAR Nouvelle Aquitaine et le participant.

La responsabilité de l'ARDEAR Nouvelle Aquitaine et de ses sous-traitants ne pourra être engagée en cas de force majeure ou de faits indépendants de sa volonté.

Evolutions des conditions générales des formations

L'ARDEAR Nouvelle Aquitaine se réserve le droit de modifier tout ou une partie des termes, conditions et mentions du présent document. Elle s'engage à en avertir les participants aux formations et à afficher les nouvelles conditions générales de services. Il est ainsi conseillé de consulter régulièrement la dernière version des conditions générales de services disponibles sur notre site internet (<http://www.agriculturepaysanne.org/ardear-nouvelle-aquitaine>).

Caractéristiques et organisation de la formation

- Le lieu et les horaires de la formation seront précisées au plus tard lors de l'envoi de la confirmation d'inscription.
- Les dates seront susceptibles d'être modifiées selon la disponibilité des participants, intervenants ou formateurs.
- La formation sera animée par un responsable de stage et éventuellement un intervenant extérieur.
- Une évaluation de la satisfaction des stagiaires sera réalisée à l'aide d'un questionnaire remis à la fin de la formation.
- Une attestation de formation sera remise à chaque stagiaire à l'issue de la formation.

Modalités financières

Les conditions financières seront indiquées sur les supports de communication.

Désistement du stagiaire

En cas de désistement, les inscrits s'engagent à en informer l'organisme de formation le plus tôt possible et au moins 48h avant le démarrage de la formation.

Annulation ou report de la formation

L'organisme de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation. Sauf cas de force majeure, les inscrits seront informés au plus tard 3 jours ouvrés avant le début de la formation.

Différend

En cas de différend, les deux parties essayeront de trouver une solution amiable. A défaut, le tribunal administratif de Bordeaux sera seul compétent pour arbitrer le litige.